

COMMUNE HELPERKNAPP
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 6 novembre 2019;

Publication et convocation des conseillers: 31 octobre 2019

Présents: Conrad Frank, bourgmestre,
Mathekowitsch Jean-Claude, Eicher-Karier Christiane, Ludwig Patrick, échevins,
Mangen Paul, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Bisenius Jean-Claude, Noesen
Henri, Gengler-Valmorbida Laurence, Losch Gilles, Erpelding Serge, conseillers ;
Absents (excusés) : Baus Ben, conseiller, Gieres-Deitz Sylvie, conseillère, (pour les points 5 et 5A)

Ordre du jour :

3. Approbation de conventions SICONA
4. Allocation d'un don à TRISOMIE 21 Lëtzebuerg asbl
5. Approbation d'un acte de vente
- 5A. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit
6. Avis sur la proposition de classer la ferme *Kuelbecherhaff* comme monument national
7. Approbation d'un morcellement d'un terrain « Op der Nock » à Boevange/Attert
8. Approbation d'une convention PAP « Auf der Neuwies - phase 2 » à Tuntange
9. Nomination d'un rédacteur communal
- 9A. Approbation d'une promotion de traitement
10. Point d'information sur des sujets d'actualité et questions des conseillers communaux

Point de l'ordre du jour : 3

Objet : Convention Rukavina-Bartz / Commune « Helperknapp » (SICONA-Centre)

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver la convention du 2 juillet 2019 aux termes de laquelle les époux Rukavina-Bartz de Luxembourg autorisent la commune « Helperknapp » à réaliser des projets de protection de la nature sur leurs terrains sis à Hollenfels, nos cad. 1/156 et 6/669 au lieu-dit « Im Brill » (durée de la convention : 2.7.2019-31.12.2028).

Point de l'ordre du jour : 3A

Objet : Convention Claude Weber / Commune « Helperknapp » (SICONA-Centre)

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver la convention du 2 juillet 2019 aux termes de laquelle Monsieur Claude Weber de Hollenfels autorise la commune « Helperknapp » à réaliser des projets de protection de la nature sur son terrain sis à Hollenfels, no cad. 417/1113 au lieu-dit « Auf Nieseschkaul » (durée de la convention : 2.7.2019-31.12.2028).

Point de l'ordre du jour : 3B

Objet : Convention Gérard Loos / Commune « Helperknapp » (SICONA-Centre)

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver la convention du 2 juillet 2019 aux termes de laquelle Monsieur Gérard Loos de Boevange/Attert autorise la commune « Helperknapp » à réaliser des projets de protection de la nature sur ses terrains sis à Boevange/Attert, nos cad. 212/1247, 213, 218/273, 219/274, 221, 221/2, 222 et 223 au lieu-dit « In der Battergall » (durée de la convention : 2.7.2019-31.12.2028).

Point de l'ordre du jour : 4
Objet : Don à TRISOMIE 21 Lëtzebuerg asbl

Le conseil communal,

décide unanimement

d'allouer la recette de la manifestation « Beachdref 2019 » d'un montant de 4.391,66 euros à l'asbl TRISOMIE 21 Lëtzebuerg, dépense à porter à l'article 3/192/648110/99001 du budget ordinaire de l'exercice 2019.

Madame Gieres-Deitz Sylvie, conseillère, quitte la séance.

Point de l'ordre du jour : 5
Objet : Acte de vente d'une maison d'habitation sise à Tuntange / approbation

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver l'acte de vente du 15 octobre 2019 dressé par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Junglinster, aux termes duquel les consorts Belinda Sassel et Patricia Sassel déclarent vendre à l'administration communale « Helperknapp » une maison d'habitation (avec place) sise à Tuntange, section TA de Tuntange de la commune « Helperknapp », no cad. 337/2903 au lieu-dit « Rue de l'Eglise » d'une contenance totale de 18 a 45 ca moyennant un prix de vente d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,00) euros .

Point de l'ordre du jour : 5A
Objet : Acte de cession à titre gratuit / approbation

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver l'acte de cession à titre gratuit dressé le 15 octobre 2019 par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Junglinster, aux termes duquel la société momentanée de droit civil « ROSAKO » de L-8325 Capellen, 98, Rue de la Gare, cède et abandonne gratuitement en pleine propriété à l'administration communale « Helperknapp » une place voirie, sise à Tuntange, section TA de Tuntange, no cad. 422/4181 au lieu-dit « Rue des Champs » d'une contenance totale de 56 ca, ceci dans l'intérêt d'utilité publique, à savoir l'incorporation du terrain dans la propriété communale adjacente.

Madame Gieres-Deitz Sylvie, conseillère, participe de nouveau à la séance.

Point de l'ordre du jour : 6

**Objet : Proposition de classement comme monument national « ferme Kuelbecherhaff » /
décision**

Le conseil communal,

décide unanimement

d'avis favorablement la demande du 23 septembre 2019 présentée par le Ministère de la Culture concernant le classement comme monument national de la ferme Kuelbecherhaff inscrite au cadastre de la commune « Helperknapp », section TB de Hollenfels sous le no cad. 624/1009 et appartenant au Domaine de l'Etat.

Point de l'ordre du jour : 7

**Objet : Morcellement (lotissement) d'un terrain « Op der Nock » à Boevange-Attert /
approbation**

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) du 6 août 2019 présenté par le bureau BEST G.O. s. à r. l. de L-2513 Senningerberg pour compte de la s. à r. l. INNOPLAN concernant la division en 2 lots d'une propriété sise à Boevange-Attert « Op der Nock » inscrite au cadastre de la commune Helperknapp, section BA de Boevange-Attert sous les nos cad. 321/3944 et 321/3945 (en provenance de la parcelle cad. No 321/3403)

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 8

Objet : Convention PAP « Auf der Neuwies - phase 2 » à Tuntange / approbation

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver la convention (avec dossier technique) de la phase 2 du PAP « Auf der Neuwies » à Tuntange conclue le 10 septembre 2019 entre les lotisseurs Mr Romain Grethen et Mr Mihai Tasca d'une part, et le collège des bourgmestre et échevins de la commune « Helperknapp » d'autre part et concernant la construction de 10 unités de logement à caractère unifamilial sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange, sous les nos cad. 454/3885 et 456/3591.

Point de l'ordre du jour : 9

Objet : Poste de rédacteur communal-groupe de traitement B1 / nomination

Le conseil communal,

Procède au scrutin secret et décide unanimement

de nommer Madame Isabelle LANNERS au poste vacant de rédacteur sous le régime du fonctionnaire communal à 100%, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, auprès de l'administration communale Helperknapp avec effet au 1.12.2019.

Point de l'ordre du jour : 9A

Objet : Demande d'accès au grade 15 groupe de traitement A 1 /décision

Le conseil communal,

décide unanimement

d'accorder à Monsieur Joël Meyers préqualifié, fonctionnaire dans le groupe de traitement A1 sous-groupe scientifique et technique, la promotion au grade 15 avec effet au 1.12.2019.

Point de l'ordre du jour no 10

« Point d'information sur des sujets d'actualité et questions des conseillers communaux »

- L'utilisation du bâtiment communal « Koschtëschbau » par une kinésithérapeute pour l'organisation de cours « Pilates » est discutée. Le Bourgmestre informe le Conseil Communal que le règlement communal actuel ne permet une utilisation dudit bâtiment que par la Commune, l'enseignement fondamental et les associations locales. Dans le temps et avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'utilisation des salles communales, la réservation pour ces cours de « Pilates » a été accordée à cause d'une utilisation réduite du bâtiment en question. L'élaboration de modifications dudit règlement en matière de réservation des salles est projetée.
- M. Gilles Losch informe le Conseil Communal que le décompte relatif à la manifestation « Kommt All an de Märjendall » sera établi prochainement.
- M. Gilles Losch regrette que les églises qui sont la propriété de la Commune sont que très peu utilisées alors que les autres bâtiments communaux sont quasiment occupés à 100%.
- Le Bourgmestre souligne que la Commune veille à ce qu'elle reste le décideur final quant à l'utilisation de ses églises. Ainsi, la sous-location est clairement empêchée.
- M. Henri Noesen évoque l'offre de la société « MC Management » pour la gestion du lotissement communal « Lëtschert » à Boevange/Attert lors d'une réunion de travail et regrette qu'il s'est révélé ultérieurement que ladite prestation a déjà été attribuée antérieurement.

- M. Jean-Claude Bisenius rend attentif sur le fait que le dépliant du STATEC sur le projet du projet-pilote relatif au recensement décennal, qui porte aussi le logo de la Commune Helperknapp, contient un grand nombre de fautes orthographiques / grammaticales.
 - En ce qui concerne l'utilisation des bâtiments scolaires désaffectés après la mise en service de l'école centrale à Brouch, M. Jean-Claude Bisenius propose l'établissement de « co-working spaces ».
 - M. Jean-Claude Bisenius propose l'établissement d'un groupe de travail pour l'établissement d'un règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal afin de traiter les idées déjà formulées.
 - M. Joske Vosman informe le Conseil Communal sur une réunion d'information de la « Regional Energie Cooperative – LEADER Lëtzebuerg West » ayant lieu le 19 novembre 2019 à 19.00 heures dans le bâtiment « Koschtëschbau » à Tuntange lors de laquelle le public a la possibilité d'acquérir des parts dans le cadre de son premier projet.
 - M. Joske Vosman demande s'il y avait la possibilité de consigner dans les rapports des séances du Conseil Communal des interventions de conseillers portant sur certains sujets, comme par exemple la sécurité de la voirie. A cette occasion, M. Vosman attire l'attention sur l'état vétuste de la voirie (comme lors de la séance du 25 septembre 2019) entre le « Marienthal » et le « Mariendallerhaff ».
 - M. Paul Mangen demande s'il y avait des nouvelles sur un pont délabré à Bour et s'il y avait déjà eu une réunion entre la Commune Helperknapp, le Syndicat des Eaux du Sud et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture. Mme Christaine Eicher-Karier s'en informera auprès du Service Technique de la Commune, étant cependant d'avis une telle réunion n'a pas encore eu lieu.
 - Mme Laurence Gengler-Valmormida rend attentif sur le manque de visibilité au croisement à Bour du à des calicots d'un entrepreneur. Le Bourgmestre informe que le Service Technique en interviendra auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées.
 - La réunion du Conseil Communal portant sur le vote du budget communal de l'exercice financier 2020 et le budget communal rectifié de l'exercice 2019 financier aura lieu le vendredi, 13 décembre 2019 à 09.00 heures. Une date pour la réunion de travail antérieure n'a pas encore pu être proposée étant donné que le timing pour la présentation de données concrètes reste peu anticipable pour l'instant.
-